

Département des Vosges

AVIS DE MISE A DISPOSITION

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des routes départementales des Vosges – Echéance 2018

Le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des routes départementales des Vosges deuxième échéance est mis à disposition du public pendant une durée minimale de deux mois, conformément à l'article R572-9 du Code de l'Environnement :

DU 9 JUILLET AU 15 SEPTEMBRE 2018

Durant cette période le public pourra prendre connaissance du dossier et présenter ses observations sur les registres ouverts aux adresses suivantes :

Unité Territoriale Ouest – 839 rue des Azeliers – 88800 VITTEL Unité Territoriale Centre – 7, rue des Chaudronniers – 88190 GOLBEY Unité Territoriale Est – 850 chemin des Aulnes – 88100 SAINTE MARGUERITE

Du mardi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30

Le dossier sera également consultable sur le site <u>www.vosges.fr</u> et les observations pourront valablement être transmises sur l'adresse : ppbe@vosges.fr